



## NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

### EXERCICE 2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 avril 2021

Le Compte Administratif (CA) 2020 rapproche les prévisions budgétaires des réalisations effectives des dépenses (mandats) et des recettes (titres) de la Ville entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2020. Il est en concordance avec le Compte de gestion établi par le Trésorier Municipal. Le compte administratif rend compte de la gestion de l'ordonnateur (Monsieur le Maire) et constate les résultats comptables.

#### Pour mémoire

Nombre d'habitants en 2019 = 6 325 (résidences secondaires = 61)

Nombre d'habitants en 2020 = 6 409 (résidences secondaires = 117)

#### **I) Les résultats du Compte Administratif 2020**

##### En section de fonctionnement :

	CA 2019	CA 2020
Dépenses	7 823 175,40 €	8 248 121,67 €
Recettes	9 127 311,38 €	9 249 582,48 €

##### En section d'investissement :

	CA 2019	CA 2020
Dépenses	1 898 180,15 €	2 391 513,09 €
RAR en dépense	822 264,92 €	1 127 003,35 €
Recettes	1 141 571,40 €	1 724 193,60 €
RAR en recette	482 724,00 €	576 154,58 €

La section de fonctionnement fait apparaître un résultat de clôture de 3 920 258,83 € après reprise de l'excédent reporté (2 918 798,02 €).

La section d'investissement fait apparaître un résultat de clôture de – 1 045 296,53 € après reprise de l'excédent reporté (- 377 977,04 €).

Après couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1 596 145,30 €), l'excédent d'exploitation de 2 324 113,53 € fera l'objet d'une affectation lors du vote du Budget Primitif 2021.

**La balance générale de l'exercice 2020 peut se résumer comme suit :**

<b>2020</b>	<b>Crédits ouverts 2020</b>	<b>Réalisations 2020</b>
<b>Section de fonctionnement</b>		
Recettes	11 864 896,36 €	9 249 582,48 €
Dépenses	11 864 896,36 €	8 248 121,67 €
Résultat de l'exercice 2020		1 001 460,81 €
Excédent reporté de l'ex. 2019		2 918 798,02 €
Résultat de clôture 2020		3 920 258,83 €

<b>Section d'investissement</b>	<b>Crédits ouverts 2020</b>	<b>Réalisations 2020</b>	<b>Restes à réaliser 2020</b>
Recettes	4 268 071,47 €	1 724 193,60 €	576 154,68 €
Dépenses	4 268 071,47 €	2 391 513,09 €	1 127 003,35 €
Résultat de l'exercice 2020		- 667 319,49 €	Solde des RAR - 550 848,77 €
Excédent reporté de l'ex. 2019		- 377 977,04 €	
Résultat de clôture 2020		- 1 045 296,53 €	

## II) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### - Les dépenses de fonctionnement

#### Chapitre 011 : Charges à caractère général

CA 2019	CA 2020
1 974 498,93 €	1 916 276,09 €

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses annuelles récurrentes et nécessaires au fonctionnement des services : fourniture des repas aux cantines scolaires (article 6042), sorties scolaires refacturées en partie aux familles (article 6042), eau (article 60611), électricité (article 60612), gaz (article 60621), carburants (article 60622), alimentation (article 60623), produits de traitement (article 60624), fournitures d'entretien (article 60631), petit équipement (article 60632), fournitures de voirie (article 60633), vêtements de travail (article 60636), fournitures administratives (article 6064), livres médiathèque (article 6065), fournitures scolaires (article 6067), fournitures pour les pharmacies des bâtiments publics + fournitures pour les temps d'activité périscolaires + à partir de 2020 fournitures de masques, gels hydro-alcooliques, thermomètres et autres produits rendus obligatoires pour lutter contre la propagation du COVID-19 (article 6068), l'achat de verres réutilisables écopup (article 6078 en 2019), les contrats de prestation de services (article 611), les crédits-bails (article 6125), les locations immobilières (article 6132), les locations mobilières (article 6135), l'entretien et les réparations sur les terrains (article 61521), les bâtiments publics (article 615221), les autres bâtiments (article 615228), les voies et réseaux (articles 615231 et 615232), l'entretien et les réparations sur le matériel roulant (article 61551) et les autres biens mobiliers (article 61558), la maintenance (article 6156), les assurances (articles 616...), les études et recherches (article 617), les documentations générales et techniques (article 6182), les frais de formation (article 6184), les autres frais divers (article 6188), les rémunérations d'intermédiaires et honoraires (articles 622...), les frais de publicité, publications et relations publiques (articles 623...), les frais de transports de biens et de transports collectifs (articles 6241 et 6247), les frais de missions (article 6251), les frais d'affranchissement (article 6261), les frais de télécommunications (article 6262), les frais de services bancaires (article 627), les cotisations diverses (article 6281), les frais de nettoyage des locaux (article 6283), les autres services extérieurs (article 6288), les impôts et taxes (article 63...).

#### Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés

CA 2019	CA 2020
4 137 579,63 €	4 231 779,25 €

Ce chapitre constitue l'ensemble des crédits dédiés à la masse salariale ainsi que les charges, cotisations, impôts et taxes qui s'y rapportent.

A noter pour 2020 une prime exceptionnelle d'un montant total de 20 000,00 € reversée proportionnellement aux agents communaux ayant été particulièrement sollicités durant le premier confinement (soit de mars 2020 à mai 2020).

**Chapitre 014 : Atténuations de produits**

CA 2019	CA 2020
51 708,00 €	51 737,00 €

Sont comptabilisés à l'article 739115 le prélèvement au titre de l'art. 55 de la loi SRU (déficit de logements sociaux) et à l'article 7391171 le dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties. A noter qu'il n'y a pas eu de dépense ni en 2019 ni en 2020 à l'article 7391171.

**Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante**

CA 2019	CA 2020
788 092,03 €	734 376,86 €

Ce chapitre regroupe l'ensemble des charges liées aux élus : indemnités (article 6531), frais de mission (article 6532), cotisations de retraite et de sécurité sociale – part patronale - (articles 6533 et 6534), frais de formation (article 6535), compensations pour perte de revenus (article 65372). Il regroupe également les redevances pour concessions, brevets, licences (article 651), les créances irrécouvrables (article 6541), les créances éteintes (article 6542), la cotisation au service départemental incendie et secours (article 6553), la cotisation aux organismes auxquels adhère la commune (article 65548), la contribution obligatoire de la commune à l'ENT (article 6558), les subventions de fonctionnement aux organismes publics (article 657358) et au Centre Communal d'Action Sociale (article 657362), les subventions de fonctionnement versées aux associations et autres organismes (article 6574), les autres remboursements divers (article 65888).

**Chapitre 66 : Charges financières**

CA 2019	CA 2020
167 031,71 €	129 252,42 €

Ce chapitre se ventile entre les intérêts des prêts réglés à échéance (article 66111) et les Intérêts Courus Non Échus (ICNE article 66112).

**Chapitre 67 : Charges exceptionnelles**

CA 2019	CA 2020
7 076,41 €	407 498,76 €

Ce chapitre regroupe les charges exceptionnelles : les amendes fiscales et pénales (article 6712), les secours et dots à l'article 6713 (pour 2020 il s'agit du don de 1 000,00 € aux 23 communes cévenoles sinistrées + 1 000,00 € versés aux sinistrés des Alpes Maritimes). On retrouve à l'article 6714 la bourse allouée aux jeunes diplômés, à l'article 6718 les autres charges exceptionnelles sur opération de gestion, à l'article 673 les titres annulés sur exercices antérieurs et à l'article 6748 les autres subventions exceptionnelles.

A noter en 2020 à l'article 678 le reversement à la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien de l'excédent de fonctionnement 2019 du budget assainissement pour un montant de 393 686,07 € suite au transfert de la compétence assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

#### **Chapitre 68 : Dotations aux provisions (semi-budgétaires)**

CA 2019	CA 2020
0,00 €	36 399,50 €

Sont enregistrées à ce chapitre : les provisions pour risques et charges de fonctionnement courant (article 6815) en cas de litige. Pour 2020 il s'agit de la provision pour le contentieux avec la SARL du Restaurant de Lascours. Et à l'article 6817, à la demande du Trésor Public, une provision pour dépréciation des actifs circulants suite à la mise en liquidation judiciaire d'une entreprise.

#### **Chapitre 022 : Dépenses imprévues**

CA 2019	CA 2020
00 €	00 €

Ce chapitre ne comporte que des prévisions sans exécution ; 40 000<sup>e</sup> étaient prévus pour chaque BP.

#### **Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement**

CA 2019	CA 2020
Pas d'exécution	Pas d'exécution

Ce chapitre ne comporte que des prévisions au BP sans exécution. Il s'agit du montant transféré de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour l'équilibre prévisionnel. Pour mémoire Au BP 2019 = 2 320 588.66 ; Au BP 2020 = 2 403 878.18€

#### **Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections**

CA 2019	CA 2020
697 188,69 €	740 801,79 €

Ce chapitre comporte essentiellement les dotations aux amortissements article 6811 (la somme est également comptabilisée dans la partie recettes de la section d'investissement) et les écritures relatives aux cessions (articles 675 et 6761).

### **– Les recettes de fonctionnement**

#### **Chapitre 013 : Atténuations de charges**

CA 2019	CA 2020
---------	---------

76 340,78 €	200 439,88 €
-------------	--------------

Ce chapitre comptabilise les remboursements en matière de gestion des personnels communaux (remboursement de l'assureur SOFAXIS et de la CPAM des indemnités journalières de maladie que la collectivité a payées à son personnel), remboursement de congés paternité par la Caisse des Dépôts et Consignations, remboursement de décharge d'activité de service pour les activités syndicales par le Centre de Gestion, remboursement de la cotisation part salariale de la retraite additionnelle de la fonction publique revenant à la charge des instituteurs (article 6419), remboursement de cotisations par différents organismes tels que la CNRACL, SOFAXIS, IRCANTEC, URSSAF DU GARD etc. (article 6459). Ces recettes fluctuent aléatoirement d'une année sur l'autre surtout en fonction du nombre et de la durée des arrêts de travail.

A noter en 2020 la crise sanitaire du COVID-19 et son impact sur l'augmentation des arrêts de travail, notamment pour les personnes vulnérables.

### **Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses**

CA 2019	CA 2020
317 771,85 €	224 645,30 €

Ce chapitre enregistre les concessions cimetière (article 70311), les vacations de police (article 70312), les droits d'occupation du domaine public communal (RODP article 70323), l'occupation temporaire d'un terrain par le Camping Le Dolium (article 70328), et l'ensemble des participations acquittées par les usagers pour les différentes activités et prestations municipales : médiathèque (article 7062), sorties jeunesse (article 70632), cantine, garderie scolaire (article 7067), école du sport et des loisirs, jeunesse (article 70632), médiathèque (article 7062), camp de César (article 7078). Sont enregistrés également à ce chapitre la mise à disposition du personnel et des fournitures pour la gestion du budget annexe de l'assainissement (article 70841 et 70872), le remboursement des frais engagés en lieu et place de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien et d'autres redevables (article 70878).

A noter pour 2020 le transfert du budget assainissement à la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, l'encaissement d'une taxe de raccordement pour un permis de construire datant de 2019 (article 70611) et la crise sanitaire du COVID-19 qui en raison du confinement a contribué à une importante baisse des recettes, parfois à l'initiative de la commune en soutien aux commerçants comme pour le camping du Dolium qui a bénéficié d'une remise de 50 % sur l'occupation temporaire d'un terrain.

### **Chapitre 73 : Impôts et taxes**

CA 2019	CA 2020
7 718 103,32 €	7 875 170,87 €

Ce chapitre regroupe l'ensemble des recettes fiscales directes ou indirectes perçues par la Ville : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti (article 73111), rôle supplémentaire taxe d'habitation ou foncière (article 7318), attribution de compensation de la Communauté d'Ag-

glomération du Gard Rhodanien (article 73211), dotation de solidarité communautaire (article 73212), le FNGIR (article 73221), le FPIC (article 73223), le reversement de la TEOM par la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien (article 7328) pour la part propriété, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères des locataires des logements communaux (article 7331), les droits de place (article 7336), la taxe sur les pylônes électriques (article 7343), la taxe locale sur les publicités extérieures (article 7368), les droits d'enregistrement (article 7381), la taxe sur les terrains nouvellement constructibles (article 7388).

#### **Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations**

CA 2019	CA 2020
604 137,90 €	596 752,45 €

Ce chapitre regroupe l'ensemble des concours financiers globalisés de l'État : la Dotation Globale de Fonctionnement (article 7411) qui est égale à zéro pour la commune depuis l'exercice 2018, la Dotation de Solidarité Rurale (article 74121), le fonds de compensation pour la tva concernant l'entretien et la réparation des bâtiments publics et la voirie communale (article 744), les contrats d'aide à l'emploi (article 74718), les aides (participations et subventions) en provenance de collectivités territoriales (pour les élèves scolarisés à Laudun-l'Ardoise résidant à l'extérieur article 74748) et d'organismes divers (la Caisse d'Allocations Familiales article 7478), la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (article 748313), les exonérations sur les taxes foncières et habitation (articles 74834 et 74835), la dotation pour les titres sécurisés (article 7485).

#### **Chapitre 75 : Autres charges de gestion courante**

CA 2019	CA 2020
259 428,22 €	243 344,96 €

Ce chapitre enregistre les produits relevant de la gestion du domaine de la commune soit les loyers des immeubles (article 752) et les charges locatives (article 7588), les loyers du logement d'urgence s'il y a lieu (article 752), les locations de salles communales (article 752), la taxe sur les usines hydroélectriques (article 75814), la production d'électricité relevant des panneaux photovoltaïques (article 7588), les remboursements de sinistres par les compagnies d'assurance (article 7588), les écritures d'arrondi du prélèvement à la source (article 7588).

#### **Chapitre 76 et 77 : Produits financiers et produits exceptionnels**

CA 2019	CA 2020
30 995,20 €	4 624,63 €

Ces recettes se traduisent principalement par la perception de produits exceptionnels (chapitre 77) : les versements de la CARPA et autres régularisations à la demande du Trésor Public (article 7718), les mandats annulés sur exercices antérieurs (article 773), les subventions exceptionnelles (article 774) : en 2019 il s'agit du reversement du résultat 2017 du syndicat de la Basse Cèze suite à sa dissolution,

les produits des cessions d'immobilisations (article 775), les produits exceptionnels divers (article 7788). Pour le chapitre 76 (article 7688) il s'agit des parts sociales détenues au Crédit Agricole.

#### **Chapitre 78 : Reprises sur amortissements et provisions**

CA 2019	CA 2020
0,00 €	30 000,00 €

A l'article 7815 sont enregistrées les reprises sur provisions semi-budgétaires. Pour 2020 il s'agit de la reprise de la provision constituée en 2018 et concernant deux contentieux d'urbanisme qui sont à présent soldés.

#### **Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections**

CA 2019	CA 2020
120 534,11 €	74 604,39 €

Ce chapitre regroupe les recettes d'ordre (pas de flux financier) : il s'agit des travaux en régie effectués lors de l'exercice N-1 (article 722), des mandats annulés sur exercices antérieurs (article 773), des différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat des produits de cessions d'immobilisations (article 7761) et de l'amortissement des subventions (article 777). A noter que pour 2020 il n'y a pas eu de travaux en régie réalisés en 2019.

### **III) LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **- Les dépenses d'investissement**

##### **Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles**

CA 2019	CA 2020
56 373,31 €	89 760,81 €

Ce chapitre regroupe principalement les frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre (article 202), les frais d'études (article 2031) et les frais de concessions et droits similaires (article 2051).

##### **Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées**

CA 2019	CA 2020
0,00 €	7 795,01 €

En 2020, il s'agit de la subvention d'équipement versée au Syndicat Mixte d'Electricité du Gard pour la borne de rechargement de véhicules électriques installée square Anne Franck (article 2041581).

**Chapitre 21 : Immobilisations corporelles**

CA 2019	CA 2020
386 293,17 €	328 462,85 €

Ce chapitre retrace les acquisitions et/ou travaux qui viennent enrichir le patrimoine de la collectivité : achat de terrains nus (article 2111), terrains de voirie (article 2112), plantations d'arbres et d'arbustes (article 2121), autres agencements et aménagements de terrains (article 2128), agencements et aménagements des constructions (articles 213...), installations, matériel et outillage techniques (article 215...), réseaux divers (articles 2153...), le matériel et outillage de voirie (articles 215...), les autres installations, matériel et outillage technique (article 2158), les collections et œuvres d'art (articles 216...), les autres immobilisations corporelles (matériel de transport, matériel de bureau et informatique, mobilier etc. (articles 218...).

**Chapitre 23 : Immobilisations en cours**

CA 2019	CA 2020
246 236,69 €	715 380,84 €

Ce chapitre rassemble les travaux en cours. Pour l'exercice 2020 il s'agit du solde des travaux de réfection et de remise en état des cours de l'école Rollo à L'Ardoise + des travaux de restructuration du cimetière (article 2312), de travaux divers de voirie et d'aménagements sécuritaires (article 2315 : création de trottoirs et chicanes rues Méyère et Boulas, dévoiement des réseaux d'éclairage public du giratoire 3 de la déviation 2 X 2 voies RN 580, création d'une voie nouvelle quartier Suc et Pradelle etc...), de la restauration du tableau de Marie-Madeleine (article 2316), et de l'avance versée pour l'acquisition de deux panneaux lumineux (article 238).

**Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves**

CA 2019	CA 2020
4 689,95 €	209 927,80 €

En 2019 à l'article 10226 sont comptabilisés des reversements de trop perçu de taxe d'aménagement.

Pour 2020, il s'agit à l'article 1068 du reversement à la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien de l'excédent d'investissement 2019 du budget assainissement pour un montant de 209 927,80 €, suite au transfert de la compétence assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilés**

CA 2019	CA 2020
965 442,68 €	955 645,39 €

Ce chapitre regroupe le remboursement du capital des emprunts (article 1641) et les dépôts et cautionnements reçus (article 165).

**Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections**

CA 2019	CA 2020
120 534,11 €	74 604,39 €

Ce chapitre totalise l'amortissement des subventions (articles 139...) et les charges transférées (travaux en régie articles 21..., plus ou moins-values sur cessions d'immobilisation article 192, régularisations éventuelles à la demande du Trésor Public article 2161...).

A noter qu'il n'y a pas eu de travaux en régie comptabilisés pour l'exercice 2020.

**Chapitre 041 : Opérations patrimoniales**

CA 2019	CA 2020
118 610,24 €	9 936,00 €

En 2019, on retrouve à l'article 21318 la régularisation pour faire entrer la maison Albert André dans notre inventaire et à l'article 2316 celle de l'avance faite à Artepierre pour la rénovation de la vierge à l'enfant.

En 2020, il s'agit de la régularisation de l'avance versée pour l'acquisition de deux panneaux lumineux (article 2152) afin de pouvoir procéder à l'intégration au chapitre 21 car les travaux sont terminés.

**– Les recettes d'investissement****Chapitre 13 : Subventions d'investissement reçues**

CA 2019	CA 2020
149 384,40 €	76 597,60 €

Pour l'exercice 2020, à l'article 1311 sont comptabilisées deux subventions de l'Etat : une pour l'achat de deux urnes électorales et l'autre pour l'acquisition de cinq gilets pare-balles, à l'article 1322 une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la restauration du tableau de Marie-Madeleine conservé dans l'Eglise Notre-Dame-La-Neuve de Laudun-L'Ardoise, à l'article 1323 une subvention du conseil départemental du Gard pour la rénovation de la vierge à l'enfant, à l'article 1327 les soldes des Fonds de concours de la Communauté d'Agglomération du

Gard Rhodanien pour la restauration des cours des écoles Rollo et l'aménagement des trottoirs et chicanes rues Méyère et Boulas, et à l'article 1346 une offre de concours pour la création d'un caniveau grille rue Ambroise Paré.

#### **Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves**

CA 2019	CA 2020
175 772,72 €	896 858,21 €

A l'intérieur de ce chapitre sont comptabilisés le FCTVA pour la partie investissement (article 10222), la taxe d'aménagement (article 10226) et l'excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068).

#### **Chapitre 165 : Dépôts et cautionnements reçus**

CA 2019	CA 2020
615,35 €	0,00 €

En 2019 (article 165), 2 cautions ont été encaissées suite à 2 nouvelles occupations de logements communaux.

#### **Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement**

CA 2019	CA 2020
Pas d'exécution	Pas d'exécution

Ce chapitre ne comporte que des prévisions sans exécution. Voir en dépenses de fonctionnement le chapitre 023.

#### **Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections**

CA 2019	CA 2020
697 188,69 €	740 801,79 €

Ce chapitre regroupe principalement les amortissements des immobilisations (articles 28...), les plus-values sur cession d'immobilisation (article 192) et les cessions d'immobilisations (article 2111/2112/21538/2182).

#### **Chapitre 041 : Opérations patrimoniales**

CA 2019	CA 2020
118 610,24 €	9 936,00 €

A l'article 238 sont comptabilisées les reprises d'avances versées dans le cadre de commandes d'immobilisations corporelles (en 2020 il s'agit de celle versée pour l'acquisition de deux panneaux

lumineux). En 2019, à l'article 10251, figure l'écriture de régularisation pour faire entrer la maison Albert André dans le patrimoine de la Commune suite à un don et legs en capital.

A noter que l'ensemble de ces écritures sont d'ordre et ne génèrent donc pas de flux financier.

– **Les restes à réaliser**

Les restes à réaliser sont arrêtés à la somme de 1 127 003,35 € en dépenses. Ils s'articulent autour de missions, élaborations et assistances à la révision du PLU, de frais d'études, d'acquisition de logiciels, de différents travaux dans les bâtiments publics ou sur la voirie, d'agencements et d'aménagements de terrains, d'acquisitions de matériel, de différents travaux de restauration des collections et œuvres d'Art.

Les restes à réaliser sont arrêtés à la somme de 576 154,58 € en recettes qui s'articulent autour de fonds de concours de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, de la participation d'un investisseur dans le cadre du projet urbain partenarial Suc et Pradelle, de la participation de la DREAL dans le cadre du dévoiement des réseaux de la 2X2 voies (giratoire 3), de la subvention de l'Agence Nationale du Sport pour la création d'un terrain multisports et de la subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour la vidéo protection de la commune.